

Au coeur du paysage, l'architecture religieuse

Luc Noppen

Number 25, Fall 1984

L'héritage religieux : un passé d'or

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18492ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Noppen, L. (1984). Au coeur du paysage, l'architecture religieuse. *Continuité*, (25), 11–13.

AU COEUR DU PAYSAGE, L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE

par *Luc Noppen*

11

Les églises et les édifices érigés pour des communautés religieuses dominent, par leur nombre, nos paysages et l'histoire de notre architecture. L'omniprésence au Québec de ces édifices religieux ne s'explique pas seulement par la ferveur des citoyens, mais aussi par le statut particulier dont a bénéficié ici l'Église catholique romaine. Religion d'État depuis le XVII^e siècle, l'Église canadienne laisse sa marque dans chaque lieu d'habitation en construisant une église et un presbytère. Elle prend en charge les services sociaux et au XIX^e siècle, bâtit un formidable réseau d'écoles, d'asiles, de foyers et d'hôpitaux, répondant en cela à des besoins nouveaux créés par l'ère industrielle et par l'urbanisation.

UNE SOCIÉTÉ LAÏCISÉE

Lorsqu'on parle aujourd'hui du patrimoine architectural religieux, on invoque souvent une baisse de la pratique religieuse pour expliquer la désaffection des édifices. Il faudrait aus-

si tenir compte du phénomène d'urbanisation et de dépeuplement de certaines paroisses.

En fait, selon les critères de notre époque, les églises ont toujours été sous-utilisées; le nombre de fidèles ne modifie pas de façon significative le problème de la conservation de cet héritage. C'est plutôt l'avènement d'une société laïque et la sécularisation des institutions scolaires et sociales qui ont placé entre les mains de l'État les ressources nécessaires à l'opération et à l'entretien des édifices religieux. En effet, la hausse constante des impôts et charges sociales au bénéfice d'un État-providence a affaibli la solidarité paroissiale et a compromis la survie d'édifices dont le caractère utilitaire ou la rentabilité (économique ou politique) ne fait plus l'unanimité.

Ralliés derrière le slogan «Quand le bâtiment va», les promoteurs et les entrepreneurs n'ont ménagé aucun effort pour reformuler le code du bâtiment et normaliser la production architecturale. Chaque année, depuis la «Révolution tranquille», des édifices

anciens sont abandonnés, souvent parce que la « mise aux normes » qu'impliquerait leur conservation coûterait trop cher. Il va de soi que les premiers édifices visés par cette politique de remplacement ont été les plus imposants; parmi eux, un grand nombre de couvents, de foyers et d'asiles sont tombés sous le pic des démolisseurs. Leur valeur symbolique aidant, les églises ont mieux résisté à l'assaut. Mais leur nombre, si important soit-il, ne peut que décroître, notamment à cause des incendies qui en détruisent quelques-unes, chaque année.

DES SYMBOLES PERDUS

Aujourd'hui, on considère généralement que la seule solution de sauvegarde pour le patrimoine architectural religieux, c'est la reconversion, c'est-à-dire la substitution d'une fonction nouvelle à la destination initiale de ces bâtiments. Évitions de nous leurrer: tous les édifices connaissent de nombreuses reconversions au cours de leur histoire. On n'utilise plus les églises comme on le faisait au XIX^e siècle, même si on y célèbre encore la messe.

La reconversion d'aujourd'hui procède d'une pratique architecturale qui n'a trouvé rien de mieux que de loger les gens dans des usines pour ensuite construire des usines modernes dans les banlieues résidentielles. On peut donc loger une bibliothèque dans une ancienne église et construire à côté un centre communautaire où sera célébrée la messe. Dès qu'il y a construction ou restauration, on considère le patrimoine en sécurité.

La multiplicité des fonctions que vantent les économistes du patrimoine, soulève un certain nombre de questions d'envergure. À cet égard, les édifices religieux et conventuels sont tout à fait intéressants. Leur architecture — hautement symbolique — possède une typologie et une structure qui correspondent étroitement à leur destination première. Ainsi, par église, on entend sanctuaire, nef, voûte, clocher, façade, mais aussi élan vertical, élément signal dans le passage, etc.

La reconversion (ou recyclage, comme on la nomme improprement) porte souvent atteinte à ce symbolisme architectural: l'édifice risque d'y perdre sa signification sur le plan de l'expression architecturale. Sur ce point particulier les avis sont partagés. Une certaine histoire empirique de l'art considère que l'édifice (ou l'oeuvre d'art) témoigne d'un passé religieux, qu'il rappelle donc des pratiques et des usages, qu'il possède une histoire; sa conservation s'impose afin de sauvegarder sa valeur référentielle.

À l'opposé, on peut aborder le monument (ou l'oeuvre) comme une mise en forme, réalisée à une autre époque, certes, mais chargée d'un

ensemble de significations qui sont essentiellement le fait du regard que notre époque pose sur lui.

La conservation d'un environnement architectural signifiant impose donc la conservation de l'architecture religieuse, parce qu'il s'agit de structures dont la présence contribue fortement à la définition du paysage architectural propre au Québec. La reconversion, telle que pratiquée jusqu'à maintenant, a généralement mené à la soustraction des éléments qui déterminent l'image des bâtiments (clochers, fenestration, espaces intérieurs). Elle a ainsi laissé des structures dépouillées de leur signification. Sauvés à moyen terme, ces bâtiments « recyclés » ne survi-

L'église des Soeurs du Bon Pasteur, au coeur du paysage...



Archives nationales du Québec



Le couvent de Saint-Roch à Québec, démoli pour faire place à l'hôtel Holiday Inn. En milieu urbain dense, les édifices religieux anciens résistent encore très mal.

Éditeur officiel du Québec



Le ministère des Affaires culturelles a accepté que l'église Saint-Patrick de Québec (1831, Thomas Ball-laingé, architecte) soit convertie en stationnement, après un incendie; on a même autorisé la démolition du chœur pour permettre l'accès des ruines... aux voitures.

vront pas à une nouvelle génération d'usagers. Une église demeurera une église tant que son image restera inchangée, peu importe que l'édifice serve ou non au culte aujourd'hui.

En autant que l'effort de conservation ne l'oblitére pas, la symbolique architecturale de ces bâtiments garantit en quelque sorte la survie de la fonction originale. Si, pour des raisons d'ordre économique, l'expression architecturale est appauvrie lors d'une reconversion, cette action ne devrait pas être justifiée par le besoin de conserver le patrimoine; en fait, la reconversion lui porte plutôt préjudice.

ET LA VOLONTÉ POLITIQUE?

Le problème se pose en termes de qualité et également de quantité des

interventions. Le Québec a-t-il les moyens et la volonté d'assurer la conservation de ces bâtiments? Il semble bien que non: aucun effort n'a été fait pour trouver, avec l'aide des autorités religieuses, une solution d'ensemble. On a, bien sûr, procédé à des inventaires... mis sur des tablettes. Bref, on ignore encore combien d'édifices religieux et conventuels existent au Québec. On ne connaît ni les problèmes actuels ni l'évolution probable de ce dossier. En outre, on ne règle que des cas particuliers.

Il est compréhensible que nos hommes politiques prônent la laïcisation de la société. Cela ne change rien à l'obligation qu'a l'État de protéger le patrimoine architectural. En fait, le réseau d'édifices religieux qui recouvre le Québec constitue le plus

vaste musée d'art et d'architecture que nous possédions. Cet ensemble caractérise notre paysage architectural et lui confère une originalité rare dans le contexte nord-américain. Nos églises sont bien plus québécoises que nos maisons, aussi québécoises que le chalet est suisse et que le bungalow est nord-américain. En isoler quelques-unes par le biais du classement revient à choisir un échantillonnage dont la valeur de représentativité ne manquera pas d'être questionnée; en même temps, cette classification arbitraire dévalorise les édifices exclus.

Dans l'état actuel des choses, un édifice religieux doit posséder une valeur exceptionnelle et être fréquenté assidûment par une population de fidèles. Si ces conditions ne sont pas remplies, il sera démoli, laissé à l'abandon ou reconverti sans trop d'égard pour ses qualités architecturales. En effet, c'est le rapport pieds carrés/coût qui justifie le plus souvent la reconversion.

Le problème est vaste et il n'y a pas de solutions faciles. Encore faudrait-il qu'il existe une volonté de le régler. Plutôt que le problème lui-même, c'est l'absence d'intérêt qui laisse songeur. Aujourd'hui, pour évoquer la présence de l'Église, on préfère diriger le public vers les musées; si les édifices pouvaient y entrer, il ne fait pas de doute qu'on en aurait aussi ajoutés à l'épopée du *Grand Héritage*. ■



LUC NOPPEN

Professeur titulaire en histoire de l'art à l'Université Laval, il est l'auteur de plusieurs ouvrages en histoire de l'architecture du Québec.